

CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du mardi 7 juillet 2026

Séance levée à 22 h 26

La Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT, les délibérations adoptées par le Conseil d'arrondissement lors de sa séance du mardi 7 juillet 2026, ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la Mairie d'arrondissement le jeudi 9 juillet pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 09 juillet 2026.



Lucie CASTETS

Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris